

*Hélène Ruiz-Fabri, Emmanuelle Jouannet, Vincent Tomkiewicz (eds):
Select Proceedings of the European Society of International Law¹*

- présenté par Péter Kovács -

La Société Européenne de Droit International vient de publier son premier recueil d'actes de colloque qui – selon les espoirs des animateurs de l'ESIL /SEDI et de la communauté des internationalistes - va être sans doute suivi par une longue série d'ouvrages collectifs de ce genre. L'ESIL/SEDI fondée il y a à peine quelques années peut déjà être fière d'avoir organisé plusieurs conférences internationales avec succès. Pour que la richesse de ces réflexions en commun ne soit pas limitée au cercle des participants du colloque, même si une partie des conférences données ont été déjà mises sur le site Internet² de l'ESIL/SEDI, les animateurs ont eu le courage d'organiser la diffusion de la version écrite des actes dans ce qui va être le premier tome d'une série.

La présente publication éditée par les professeurs de l'Université Paris I recueille donc les actes de la conférence de Paris tenue à la Sorbonne en 2006. Cette conférence à laquelle l'auteur de ces lignes a eu le plaisir de participer, a été dédiée aux grands problèmes du droit international contemporain. Ces problèmes ont été examinés souvent de deux points de vue, notamment par un théoricien - donc universitaire - (Mireille Delmas-Marty, Emmanuelle Jouannet, Youry Kolosov, Anne Peters, David Kennedy, Bardo Fassbender, Julia Motoc, etc. pour n'en citer que quelques uns) et un praticien que cela soit un ancien ministre des affaires étrangères (Hubert Védrine), secrétaire général ou autres hauts fonctionnaires des organisations internationales (Pascal Lamy, directeur général de l'OMC/WTO, Ralph Zacklin, ancien secrétaire général adjoint de l'ONU, Jean-Paul Jacqué du Service Juridique du Conseil de l'UE) ou juges des instances internationales (Georges Abi-Saab ou bien Ineta Ziemele de la CEDH).

Les grandes questions traitées étaient donc les suivantes: *A quoi sert le droit international?* (Le titre anglais étant plus provocateur: „International Law: Do we need it?") Et avec une réponse affirmative venant au moins du cercle de ceux qui s'occupent du droit international, on pose tout de suite la deuxième question, liée à la raison d'être de la Société Européenne de Droit International: *Doit-on avoir une vision européenne de droit international?*

¹ Select Proceedings of the European Society of International Law, Vol 1 2006, edited by Hélène Ruiz-Fabri, Emmanuelle Jouannet and Vincent Tomkiewicz, Hart Publishing 2008 Oxford and Portland, Oregon, ISBN: 978-1-84113-688-2, pp.441

² http://www.esil-sedi.eu/publi_event_list.php?lang=fr

Une série de réflexions ont été consacrées aux utilisations diverses du droit international que cela soit dans le contexte de l'histoire du droit international ou bien dans les circonstances où le droit international peut intervenir afin de servir d'intérêts particuliers ou généraux. En même temps, on ne peut pas nier qu'il y a aussi bien des *exclus* du droit international que notre discipline ne devrait pas oublier: il faut donc trouver une place appropriée à la lutte contre la pauvreté et la synergie à assurer ne peut pas ignorer le concours des acteurs non-étatiques que ceux-ci soient sujets de droit international ou bien d'autres acteurs.

Plusieurs contributions ont été écrites sur l'examen des besoins éventuels d'alternatives comme les nouvelles formes de régulations juridiques et non juridiques qu'on découvre dans le droit international moderne ce qui montre clairement une tendance de constitutionnalisation du droit international.

Le recueil se termine par l'examen des questions sur les perspectives de liens entre le droit international positif et l'humanisme juridique.

Quand on invite le lecteur à la consultation de cet ouvrage, on est sûr qu'il y trouvera beaucoup d'articles intéressants sur les défis que le monde actuel pose devant le droit international.

La Société européenne de droit international a fait donc un bon pas dans la juste direction. Un grand bravo aux directeurs de la publication!